



Briançon, le 16 juillet 2021

À l'attention des :

Organismes de Formations aux travaux sur cordes

OBJET : Fourniture des EPI cordistes

Madame, Monsieur,

nous venons vers vous, par la présente, dans le but d'échanger et de trouver d'éventuelles solutions quant aux problèmes de la profession.

En effet que ce soit les Entreprises Utilisatrices, les Entreprises de Travail Temporaire, les salariés, les intérimaires ainsi que les Organismes de Formations (OF), nous sommes tous acteurs de la profession. Vous êtes les premiers maillons de la chaîne.

Depuis maintenant de nombreuses années, les cordistes se retrouvent confrontés à la non-fourniture des EPI par les employeurs. Or le code du travail est on ne peut plus clair : « *Les salariés temporaires ne doivent pas supporter la charge financière des équipements de protection individuelle.* » (Art. L1251-23 du Code du Travail). Dès lors, il nous apparaît tout à fait scandaleux de s'accommoder, voir même d'encourager le non-respect de la réglementation en vigueur.

Ainsi, il serait de bon ton de bannir définitivement le discours qui tend à dire aux stagiaires que lorsque l'on démarre dans le milieu, il vaut mieux acheter son kit pour trouver du travail. Nous savons également qu'à ce jour certains OF proposent encore la vente de matériel à prix réduit. Il ne s'agit pas de jeter la pierre à qui que ce soit. Mais tous cela est contre productif et finalement finit par nuire au bon respect des règles. Évidemment nous comprenons qu'en vue de la conjoncture passée, ces choses là étaient faites dans le but d'aider aux mieux les futures cordistes.

Simplement, une nouvelle ère est à venir, et à ce propos, il est nécessaire que ces pratiques d'un autre temps soient remplacées par un enseignement clair et sans ambiguïté des droits des travailleurs.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous restons à votre disposition pour échanger sur le sujet, mais aussi sur tous les autres.

Veillez agréer nos sincères salutations.

L'association Cordistes en colère, cordistes Solidaires

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – Siret : 847 680 097 00015 – Tél : 0638496418 ou 0614708932

E-mail : cordistesencolere@riseup.net – Site : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>